

LIVRET HEBDO: 349



Une partie du livre " 550 Sounnahs et bonnes manières " d'Amir Ahl As-Sounnah داعیۃ اہل السننہ والجماعہ intitulée :

107 Sounnahs & bonnes manières

FRANÇAIS



Shaykh-e-Tariqat Amir Ahl As-Sounnah, fondateur de
Dawat-e-Islami Hazrat Allama Maulana Abu Bilal

**Muhammad Ilyas
Attar Qadri Rizvi**

داعیۃ اہل السننہ
والجماعہ

107 Sounnahs et bonnes manières

Ce livret a été présenté en ourdou par le Majlis Al-Madina-tul-'Ilmiyya. **Le département de traduction (Dawat-e-Islami)** l'a traduit en français. Si vous trouvez une erreur dans la traduction ou la composition, veuillez en informer le département de traduction à l'adresse postale ou électronique suivante dans le but de gagner des récompenses (Sawab).

Département de traduction (Dawat-e-Islami)

Aalami Madani Markaz, Faizan-e-Madinah, Mahallah Saudagran,
Purani Sabzi Mandi, Bab-ul-Madinah, Karachi, Pakistan

UAN : ☎ +92-21-111-25-26-92 – Poste. 7213

E-mail : ✉ french.translation@dawateislami.net

107 Sounnahs et bonnes manières

Une traduction française de “107 Sunnatayn Our Adab”



TOUS DROITS RÉSERVÉS

Copyright © 2024 Maktaba-tul-Madinah

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise de quelque manière ou forme que ce soit ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre, sans l'autorisation écrite préalable de Maktaba-tul-Madinah.

1ère parution : Shawwal al-Mukarram – 1445 AH – (Avril 2024)
Traduit par : Le département de traduction (Dawat-e-Islami)
Éditeur : Maktaba-tul-Madinah
Quantité : -

PARRAINAGE

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez parrainer l'impression d'un livre religieux ou un livret pour Isaal-e-Sawab des membres décédés de votre famille.

Maktaba-tul-Madinah

Aalami Madani Markaz, Faizan-e-Madinah Mahallah Saudagran,
Purani Sabzi Mandi, Bab-ul-Madinah, Karachi, Pakistan

✉ **E-mail :** global@maktabatulmadinah.com | feedback@maktabatulmadinah.com

☎ **Téléphone :** +92-21-34921389-93

🌐 **Web :** www.dawateislami.net | www.maktabatulmadinah.com

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى خَاتَمِ النَّبِيِّينَ
أَتَابَعْدُ فَأَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Dou'â pour lire le livre

Lisez la dou'â (invocation) suivante avant d'étudier un livre religieux ou une leçon islamique, vous vous souviendrez de tout ce que vous étudiez إِنْ شَاءَ اللَّهُ:

اللَّهُمَّ افْتَحْ عَلَيْنَا حِكْمَتَكَ وَاَنْشُرْ
عَلَيْنَا رَحْمَتَكَ يَا ذَا الْجَلَالِ وَالْإِكْرَامِ

Traduction

Ô Allah عَزَّوَجَلَّ ! Ouvre-nous les portes de la connaissance et de la sagesse, et aie pitié de nous ! Ô Celui Qui est Le Plus Glorieux et Le Plus Honorable ! *(Al-Mustatraf, vol. 1, p. 40)*

Note : Récitez la Salât sur le Prophète ﷺ une fois avant et après la dou'â.

Table des matières

107 SOUNNAHS ET BONNES MANIERES.....	1
Invocation d'Attar :.....	1
L'excellence de l'envoi de la šalât sur le Prophète ﷺ.....	1
33 Sounnahs et bonnes manières de rendre visite aux malades.....	2
16 Sounnahs et étiquettes pour l'enveloppement du défunt.....	9
Intention de mise en linceul du défunt.....	10
Linceul Sounnahs.....	10
Détails concernant les linceuls.....	12
La méthode pour envelopper le défunt dans un linceul.....	13
15 sounnahs et bonnes manières relatives aux funérailles.....	14
22 Sounnahs et bonnes manières concernant les tombes et les enterrements.....	18
21 Sounnahs et étiquettes pour la visite des cimetières.....	24

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى خَاتِمِ النَّبِيِّينَ
أَمَّا بَعْدُ فَأَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ ط

Ce contenu est extrait des p. 83-104 du livre “ 550 Sounnahs et bonnes manières. ”

107 Sounnahs et bonnes manières

Invocation d'Attar :

Ô Seigneur du Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ ! Quiconque lit ou écoute le livret de 27 pages “ 107 Sounnahs et bonnes manières ”, accorde-lui la capacité d'accomplir l'i'tikāf selon la sounnah et pardonne-lui sans avoir à rendre de comptes.

اٰمِيْنُ بِجَاهِ خَاتِمِ النَّبِيِّينَ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ

L'excellence de l'envoi de la šalāt sur le Prophète ﷺ

Le dernier Prophète d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a déclaré :
“ Quiconque récite la šalāt sur moi une fois, a dix miséricordes qui lui sont envoyées et dix bonnes actions qui lui sont écrites par Allah. ”¹

صَلُّوا عَلَيَّ الْحَبِيبِ صَلَّى اللهُ عَلَيَّ مُحَمَّدٍ

¹ Sunan Tirmidhī, vol. 2, p. 28, Hadith 484

33 Sounnahs et bonnes manières de rendre visite aux malades

Voici huit hadiths du Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ concernant la visite aux malades.

1) **عُودُوا الْبَرِيضَ** – “ Visitez les malades. ” (*Al-Adab ul-Mufrad, p. 137, Hadith 518*)

2) Allah accorde l'ombre de 75 000 anges à celui qui rend visite à un malade, enregistre une bonne action lorsqu'il lève le pied, enlève un péché et l'élève d'un rang lorsqu'il le pose. Cela se poursuit jusqu'à ce que la personne s'assoie à sa place, après quoi la miséricorde l'enveloppe jusqu'à ce qu'elle rentre chez elle.²

3) Quiconque rend visite à un malade, un appelant s'exclame du ciel : “ Bonnes nouvelles pour toi ! Ton parcours est vertueux et Tu t'es fait une demeure au Paradis. ”³

4) Si un musulman rend visite à un musulman malade le matin, 70 000 anges invoquent pour son pardon jusqu'au soir, et s'il rend visite le soir, 70 000 anges invoquent pour son pardon jusqu'au matin, et il aura un jardin au Paradis.⁴

5) Celui qui fait bien ses ablutions et rend visite à son frère musulman malade tout en ayant l'intention de gagner la

² Al-Mu'jam ul-Awsat, vol. 3, p. 222, Hadith 4396

³ Sunan Ibn Mājah, vol. 2, p. 192, Hadith 1443

⁴ Sunan Tirmidhī, vol. 2, p. 290, Hadith 971

récompense, sera éloigné de l'Enfer d'une distance de 70 ans. ⁵

6) Lorsque vous venez chez une personne malade, demandez-lui d'invoquer pour vous, car ses invocations sont comme celles des anges. ⁶

7) Jusqu'à ce qu'ils retrouvent la santé, les prières des malades ne sont pas rejetées. ⁷

8) Si un musulman rend visite à un autre musulman malade dont l'heure de la mort n'est pas arrivée et procède à la récitation de ceci sept fois, «أَسْأَلُ اللَّهَ الْعَظِيمَ، رَبَّ الْعَرْشِ الْكَرِيمِ أَنْ يَشْفِيكَ»، Allah le guérira de cette maladie. ⁸

9) **Définition de عِيَادَت** : son sens linguistique est de s'enquérir de la santé d'un malade en lui rendant visite. ⁹

10) Rendre visite à une personne malade est sounnah. Si vous savez que votre visite lui sera gênante, n'y allez pas. ¹⁰

⁵ Sunan Abû Dāwūd, vol. 3, p. 248, Hadith 3097

⁶ Sunan Ibn Mājah, vol. 2, p. 191, Hadith 1441

⁷ At-Targhīb wat-Tarhīb, vol. 4, p. 166, Hadith 19

⁸ Sunan Abû Dāwūd, vol. 3, p. 251, Hadith 3106

⁹ Urdu Lughat, vol. 13, p. 604

¹⁰ Bahār-e-Sharī'at, vol. 3, p. 505

11) Même si vous êtes mécontent de la personne malade ou si elle n'est pas d'accord avec vous, vous devez quand même lui rendre visite.

12) Rendez visite à la personne malade dans la pure intention de suivre la Sounnah. Si vous rendez visite à un malade simplement parce que vous voulez qu'il vous rende visite lorsque vous tomberez malade, vous ne recevrez pas de récompense.

13) Si vous rendez visite à quelqu'un et que vous constatez que sa maladie est grave, ne lui parlez pas d'une manière qui suscite la peur, par exemple "Vous êtes dans un état critique", et ne secouez pas la tête d'une manière qui indique qu'il est gravement malade.

14) Lorsque vous rendez visite à une personne malade ou troublée, montrez la détresse et le chagrin par l'expression de votre visage, selon ce qui est approprié aux circonstances.

15) Ne conversez jamais de manière à ce que la personne malade ou ses proches soient la proie du murmure satanique (qui consiste à ce) que vous êtes heureux de sa maladie ou de son problème.

16) Montrez votre soutien aux membres de la famille du patient et offrez-leur toute l'aide possible.

17) Rendez visite à la personne malade, demandez-lui comment elle va et invoquez pour son rétablissement et son bien-être.

18) Lorsque le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ rendait visite à une personne malade, il avait pour habitude de dire : لَا بَأْسَ طَهُورًا : شَاءَ اللهُ .¹¹

19) Demandez à la personne malade d'invoquer pour vous, car son invocation n'est pas rejetée.

20) Le dernier Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a dit : “ La manière complète de visiter les malades est de poser la main sur leur front et de leur demander comment ils vont. ”¹²

21) Commentant ce Hadith, Mufti Aḥmad Yār Khān رَحِمَهُ اللهُ عَلَيْهِ a écrit :

“ Lorsqu'une personne rend visite à un malade, elle doit placer sa main sur son front et lui dire ceci (en demandant : “ Comment allez-vous ? ”). Cela reconforte le patient, mais il faut éviter de poser la main de manière prolongée. Il s'agit d'un geste d'amour. ”¹³

22) Si le malade ressent une gêne lorsque vous posez votre main sur son front, abstenez-vous de le faire. S'il s'agit d'un *amrad* et que مَعَادِ اللهُ l'on ressent de la convoitise en posant la main sur sa tête, le fait de poser la main sur sa tête deviendra un péché. Si vous ressentez de la convoitise en le regardant, votre acte de

¹¹ Ṣaḥīḥ Bukhārī, vol. 2, p. 505, Hadith 3616

¹² Sunan Tirmidhī, vol. 4, p. 344, Hadith 2740

¹³ Mir'āt ul-Manājiḥ, vol. 6, p. 358, résumé

regarder est également interdit. (Il en va de même si la personne malade n'est pas un amrad).

23) Parlez des choses qui rendent la personne malade heureuse ou qui la réconfortent. Mentionnez les vertus de la maladie et parlez de la miséricorde d'Allah, afin que son esprit se concentre sur la récompense de l'au-delà et qu'il évite de se plaindre.

24) En fonction de la situation, parlez des bonnes actions et invitez la personne malade à les accomplir. Encouragez-la à maintenir sa prière, car de nombreuses personnes, par ailleurs ponctuelles, commencent à manquer leurs prières lorsqu'elles sont malades.

25) Motivez la personne malade à regarder Madani Channel et informez-la de ses bienfaits.

26) Discutez avec la personne malade de la possibilité de voyager dans un Madani qafilah. S'il n'est pas en mesure de le faire, encouragez-le à demander à l'un des membres de sa famille de voyager en son nom. Parlez-lui des bienfaits de ces voyages, au cours desquels des patients ont été miraculeusement guéris grâce aux invocations qu'ils ont faites.

27) Ne restez pas longtemps avec le patient et ne faites pas d'agitation. Toutefois, si le patient souhaite que vous passiez plus de temps avec lui, vous pouvez le faire si possible, en respectant son souhait.

28) Certaines personnes ont l'habitude de prescrire des médicaments au malade ou à son accompagnateur. D'autres insistent même pour que le patient prenne le traitement qu'ils lui ont prescrit. La personne malade ne doit pas prendre le médicament ou le traitement qui lui est suggéré par n'importe qui.

Comme le dit le proverbe, *nīm hakīm khatra-i-jān* ; “ Un médecin avec peu de connaissance met votre vie en danger. ” Une personne malade doit consulter son médecin avant d'utiliser un médicament prescrit par quelqu'un.

Ceux qui ne sont pas des médecins experts mais qui prescrivent des médicaments malgré tout sont des pécheurs. L'Imam Aḥmad Razā Khān رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a dit : “ Il est haram pour celui qui n'est pas qualifié de prescrire des médicaments ou des traitements, et il est obligatoire pour lui de s'en abstenir. ”¹⁴

29) Apporter des fruits ou des biscuits, etc. comme cadeau à une personne malade est un acte louable. Cependant, il n'est pas bon d'éviter complètement la visite si l'on n'a rien à apporter, de peur que le malade ne le prenne mal. On doit rendre visite même si l'on n'a rien à offrir ; évitez de rendre visite pour cette raison prive une personne de la récompense.

30) Lorsqu'elles rendent visite à un patient, certaines personnes emportent un bouquet de fleurs. C'est permis, mais ce n'est

¹⁴ Fatāwā Riḍāwīyah, vol. 24, p. 206

généralement pas utile. Quel que soit le cadeau que vous allez offrir, veillez à ce qu'il ait une utilité. À titre de suggestion, offrez des livrets de Maktabat ul-Madinah à la place d'un bouquet, ou même ensemble avec le bouquet. De cette façon, la personne malade peut les offrir à d'autres visiteurs ou à son entourage si elle est hospitalisée.

Il serait excellent que le patient envoie lui-même quelqu'un acheter des livrets et qu'il soit récompensé en les conservant à cette fin ! Le thème de ces livrets doit être choisi avec le plus grand soin.

31) Rendre visite à un pécheur publique (*fāsiq*) est permis, car il s'agit d'un droit islamique, et le premier est musulman.¹⁵

32) Il n'est pas permis de rendre visite à un apostat malade et à un mécréant *ḥarbī*. (À l'heure actuelle, tous les mécréants du monde sont des *ḥarbī*).

33) Il est également interdit de rendre visite à un hérétique dont les croyances corrompues n'ont pas atteint le niveau de l'incrédulité.

صَلُّوا عَلَيَّ الْحَبِيبِ صَلَّى اللهُ عَلَيَّ مُحَمَّدٍ

¹⁵ Bahār-e-Sharī'at, vol. 3, p. 505

16 Sounnahs et étiquettes pour l'enveloppement du défunt

Voici six hadiths du Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ en ce qui concerne le fait de “ faire porter le linceul au défunt ”.

1) Celui qui enveloppe le défunt gagne une vertu pour chaque cheveu de ce dernier. ¹⁶

En ce qui concerne “ Celui qui enveloppe le défunt ”, le savant ‘Abdur-Ra’ūf Al-Manāwī رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ écrit : “ Il s'agit de quelqu'un qui arrange un linceul pour le défunt à partir de sa propre richesse. ” ¹⁷

2) Quiconque enveloppe le défunt d'un linceul sera revêtu de l'habit de soie beau et lourd du Paradis par Allah. ¹⁸

3) Quiconque lave un défunt, l'enveloppe, le parfume, porte son cercueil, accomplit sa prière funéraire et cache tout défaut qu'il voit, sortira de ses péchés comme le jour où sa mère lui a donnée naissance. ¹⁹

(Dans ce hadith, le terme “ défaut ” fait référence à ce qui ne doit pas être divulgué, comme par exemple, le visage du défunt qui devient sombre).

¹⁶ Tārīkh Baghdad, vol. 4, p. 263

¹⁷ At-Taysīr bi-Sharḥ Jāmi' Is-Ṣaghīr, vol. 2, p. 442

¹⁸ Al-Mustadrak, vol. 1, p. 690, Hadith 1380.

¹⁹ Sunan Ibn Mājah, vol. 2, p. 201, Hadith 1462

4) Préparez de bons linceuls pour vos défunts, car ils se rencontrent dans leurs tombes et se vantent (ils expriment la joie de la qualité de leurs linceuls).²⁰

5) Quand l'un d'entre vous enveloppe son frère, donnez-lui un bon linceul.²¹

6) Donnez à vos défunts des linceuls blancs.²²

Intention de mise en linceul du défunt

7) “ Pour chercher l'agrement d'Allah et tout en pensant au linceul que l'on me fera porter après ma mort, je vais envelopper le défunt dans un linceul conformément à la Sounnah et pour m'acquitter d'une obligation. ”

8) Il est *farḍ kifāyah* de donner un linceul au défunt.²³ Cela signifie que si quelqu'un organise un linceul pour le défunt, toutes les personnes seront déchargées de leur responsabilité. Dans le cas contraire, tous ceux qui ont reçu des nouvelles mais n'ont pas fait cela seront des pécheurs.

Linceul Sounnah

9) Pour les hommes :

²⁰ Musnad ul-Firdaws, vol. 1, p. 98, Hadith 317

²¹ Ṣaḥīḥ Muslim, p. 470, Hadith 943

²² Sunan Tirmidhī, vol. 2, p. 301, Hadith 996

²³ Bahār-e-Sharī'at, vol. 1, p. 817

- *Lifāfah* - une feuille,
- *Izār* - vêtement inférieur,
- *Qamīṣ* - vêtement supérieur.

Pour les femmes, à ces trois éléments s'ajoutent deux autres : *aurhnī* et *sīna-band*.²⁴

10) L'enfant non pubère qui a atteint l'âge où il commence à ressentir des désirs charnels²⁵ se voit appliquer la même règle qu'un adulte en ce qui concerne le linceul. Pour son linceul, il convient d'utiliser autant de tissus qu'un adulte. Un seul linge peut être disposé pour un garçon plus petit que lui, et deux linges peuvent être disposés pour une fille plus petite que lui. Il est bon de prévoir deux linges pour un garçon, et il est préférable de prévoir un linceul complet pour les deux, même si l'enfant n'a vécu qu'un jour.²⁶

11) Seuls les savants en islam et les guides spirituels peuvent être enterrés avec un 'imāmah. Il est interdit d'enterrer les corps de personnes ordinaires avec un 'imāmah.²⁷

²⁴ Fatawā Hindiyah, vol. 1, p. 160

²⁵ L'indication du désir charnel chez un garçon signifie qu'il éprouve du désir pour les femmes, tandis que pour une fille, c'est lorsque les hommes la voient et développent une attirance. L'âge estimé pour cela est de 12 ans pour un garçon et de 9 ans pour une fille, selon le calendrier islamique.

²⁶ Bahār-e-Sharī'at, vol. 1, p. 819

²⁷ Madanī Waṣīyyat Nāmah, p. 4

12) Il n'est pas permis d'appliquer un tel parfum sur le corps d'un homme auquel on a mélangé du safran, mais il est permis d'appliquer un tel parfum sur le corps d'une femme. ²⁸

13) Si une personne porte l'iḥrām (et meurt dans le même état), on devrait le parfumer et couvrir son visage et sa tête d'un linceul. ²⁹

Détails concernant les linceuls

14) **Lifāfah** : plus grand que la taille du défunt, de sorte qu'il puisse être noué aux deux extrémités.

Izār/tehbānd : il doit aller du sommet de la tête aux pieds. Il est plus petit que le *lifāfah* de par la partie utilisée pour attacher ce dernier.

Qamīṣ/kafanī : du cou jusqu'au dessous des genoux. Elle doit être égale à l'avant et à l'arrière et ne doit pas comporter des manches ni des découpes.

Il y a une différence entre le kafanī d'un homme et celui d'une femme ; coupez le kafanī d'un homme sur les épaules et celui d'une femme vers la poitrine.

iv. **Aurhnī** : il doit avoir une longueur d'un mètre et demi.

v. **Sīna-band** : Il doit aller de la poitrine au nombril, et il est

²⁸ Bahār-e-Sharī'at, vol. 1, p. 861

²⁹ Ibid

préférable qu'il descende jusqu'aux jambes.³⁰ En général, on achète un linceul prêt à l'emploi. Il se peut qu'il ne soit pas conforme à la Sounnah en ce qui concerne la taille du défunt. Il peut également être trop long, ce qui entraîne un gaspillage de tissu.

On peut faire preuve de prudence en découpant un linceul dans un rouleau de tissu, en fonction des besoins. Si vous devez acheter un linceul prêt à l'emploi, gardez l'excédent de tissu après l'avoir découpé. Si le linceul est acheté avec la fortune du défunt, le surplus de tissu sera réparti entre les héritiers.

15) Le linceul doit être de bonne qualité. En termes de prix, il doit être équivalent au prix des vêtements que l'homme portait pour les deux Aïd et la prière du vendredi. Pour la femme, il doit être équivalent au prix des vêtements qu'elle porte pour se rendre chez ses parents.³¹

La méthode pour envelopper le défunt dans un linceul

16) Après avoir baigné le défunt, essayez doucement le corps avec un tissu propre afin que le linceul ne soit pas mouillé. Infusez le linceul avec la fumée des bâtons d'encens une, trois, cinq ou sept fois. Ne dépassez pas sept fois.

Posez d'abord le lifāfah, le tehband par-dessus et le kafanī par-dessus. Posez le défunt sur ces éléments et mettez le kafanī sur lui. Appliquez ensuite le parfum sur la tête, la barbe (s'il n'a pas

³⁰ Bahār-e-Sharī'at, vol. 1, p. 818, résumé

³¹ Ibid

de barbe, appliquez-le sur le menton) et sur tout le corps. Appliquez du camphre sur les parties du corps sur lesquelles une personne se prosterne, c'est-à-dire le front, le nez, les mains, les genoux et les pieds.

Pliez l'izār d'abord du côté gauche, puis du côté droit. Pliez le lifāfah de la même manière, de façon à ce que la partie droite reste sur le dessus. Attachez le linceul en haut et en bas, afin qu'il ne s'ouvre pas.

Après avoir revêtu une femme d'un kafanī, ses cheveux doivent être divisés en deux parties et placés sur sa poitrine, sur le kafanī lui-même. L'aurhnī doit être placé à mi-dos, replié sur la tête et positionné sur le visage comme un niqab, de manière à rester sur la poitrine. En longueur, il doit couvrir le milieu du dos jusqu'à la poitrine, tandis qu'en largeur, il doit aller d'un lobe d'oreille à l'autre.

L'izār et le lifāfah doivent ensuite être pliés comme d'habitude. Le sīna-band doit être nouée sur le dessus, de la poitrine aux jambes.³²

15 sounnahs et bonnes manières relatives aux funérailles

Voici quatre hadiths du Dernier Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ traitant des funérailles.

³² Pour en savoir plus, veuillez vous référer au premier volume de “ Bahār-e-Sharī'at ”

- 1) Quiconque reçoit la nouvelle de funérailles et présente ses condoléances à la famille du défunt, Allah lui écrit la récompense d'un *qīrāt*. La récompense de deux *qīrāt* est écrite par Allah si la personne accompagne le cortège funèbre, trois si elle accomplit la prière funéraire, et quatre si elle est présente lors de l'enterrement. Chaque *qīrāt* équivaut au mont Uḥud. ³³
- 2) Le musulman a six droits sur son compagnon musulman. (L'un d'entre eux est :) Lorsqu'il meurt, on doit assister à ses funérailles. ³⁴
- 3) Lorsqu'une personne destinée au Paradis meurt, celui qui a porté son cercueil funéraire, marché derrière lui et accompli sa prière funéraire, ne sera pas puni par Allah. ³⁵
- 4) La première récompense accordée à un croyant après sa mort est le pardon des participants à sa prière funéraire. ³⁶
- 5) Le prophète Dāwūd عَلَيْهِ السَّلَام demanda un jour : “ Ô Allah ! Quelle récompense obtient-on en accompagnant un cortège funèbre, dans le seul but de chercher Ton agrément ? ” Allah répondit : “ Les anges accompagneront ses funérailles lorsqu'il mourra, et Je lui pardonnerai. ” ³⁷

³³ Fatāwā Riḍawīyyah, vol. 9, p. 401 ; ‘Umdat ul-Qārī, vol. 1, p. 400, sous le Hadīth 47

³⁴ Ṣaḥīḥ Muslim, p. 1192, Hadīth 2162, résumé

³⁵ Musnad ul-Firdaws, vol. 1, p. 282, Hadīth 1108

³⁶ Musnad Bazzār, vol. 11, p. 86, Hadīth 4796

³⁷ Sharḥ Us-Ṣudūr, p. 97

6) Mālik ibn Anas رَحِمَهُ اللهُ عَلَيْهِ a été vu en rêve après son décès et on lui a demandé, مَا فَعَلَ اللهُ بِكَ - “ Comment Allah t'a-t-Il traité ? ”.

Il répondit : “ Il m'a pardonné à cause d'une phrase que Uthmān ibn 'Affān رَضِيَ اللهُ عَنْهُ disait en voyant un enterrement : سُبْحَانَ الْحَيِّ : سُبْحَانَ الْحَيِّ الَّذِي لَا يَمُوتُ. ³⁸ J'ai commencé à faire cela, et cette phrase a conduit à mon pardon. ” ³⁹

7) Accomplissez les prières funéraires avec de bonnes intentions, telles que chercher l'agrément d'Allah, remplir l'obligation de la prière funéraire, prendre des avertissements, et plaire au défunt et à la famille de ce dernier.

8) En accompagnant un enterrement, réfléchissez aux bonnes et aux mauvaises morts. Pensez à vous-même : “ Je ne sais pas si je mourrai avec ma foi intacte. Un jour, on m'enlèvera comme ça. Je serai enterré dans la terre comme cela. ” C'est un acte d'adoration et une source de récompense que de contempler ainsi.

9) Le fait de porter le cercueil est un acte méritant la récompense. Le Dernier Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a porté le cercueil funéraire de Sa'd b. Mu'adh رَضِيَ اللهُ عَنْهُ. ⁴⁰

³⁸ “ Pur est Celui Qui est vivant et Qui ne mourra jamais. ”

³⁹ Iḥyā' ul-'Ulūm, vol. 5, p. 266, résumé

⁴⁰ Ṭabaqāt li Ibn Sa'd, vol. 3, p. 329 ; Al-Bināyah, vol. 3, p. 242, résumé

10) Un hadith explique : “ Celui qui porte le cercueil funéraire quarante pas, quarante de ses péchés majeurs sont pardonnés. ”

Un autre hadith dit : “ Allah accordera un pardon absolu à celui qui épaulé les quatre coins d'un cercueil funéraire. ”⁴¹

11) La méthode Sounnah consiste à épauler un cercueil funéraire depuis les quatre coins, l'un après l'autre, et à faire dix pas à chaque fois.

La Sounnah complète est de commencer à porter à partir du côté droit de la tête du défunt, puis du côté droit vers ses pieds, du côté gauche de la tête, et enfin du côté gauche vers ses pieds. En marchant dix pas dans chaque position, le nombre total s'élèvera à quarante.⁴²

Lors des cortèges funèbres, certaines personnes crient : “ Faites deux pas chacun. ” Ils devraient plutôt annoncer : “ Faites dix pas chacun. ”

12) Lorsqu'on porte un cercueil funéraire, il est haram de causer délibérément du tort à autrui en le poussant ou en le bousculant, comme c'est le cas lors des funérailles de personnalités célèbres ou lors de l'enregistrement de vidéos.

13) Il n'y a pas de mal à ce qu'une seule personne porte dans ses mains le corps d'un enfant décédé. Les gens peuvent le prendre

⁴¹ Jawharat un-Nayyirah, p. 39 ; Durr e Mukhtār, vol. 3, p. 158-159 ; Bahār-e-Sharī'at, vol. 1, p. 823

⁴² Fatāwā Hindiyah, vol. 1, p. 162 ; Bahār-e-Sharī'at, vol. 1, p. 822.

dans leurs mains l'un après l'autre.⁴³ Il est interdit aux femmes d'accompagner un cortège funèbre (qu'il s'agisse d'un enfant ou d'un adulte).⁴⁴

14) Le mari peut épauler le cercueil de sa femme, la descendre dans la tombe et même voir son visage. Seuls le bain et le contact direct avec le corps, sans tissu intermédiaire, lui sont interdits.⁴⁵

15) Il est permis de réciter à haute voix le kalima tayyibah, le kalima shahādah et les poèmes d'éloge d'Allah et de son messager lorsqu'on accompagne un cercueil funéraire.⁴⁶

صَلُّوا عَلَيَّ الْحَبِيبِ صَلَّى اللهُ عَلَيَّ مُحَمَّدٍ

22 Sounnahs et bonnes manières concernant les tombes et les enterrements

1) Allah ﷻ déclare :

أَلَمْ نَجْعَلِ الْأَرْضَ كِفَاتًا ﴿٢٥﴾ أَحْيَاءً وَ أَمْوَاتًا ﴿٢٦﴾

“ N'avons-Nous pas fait de la terre un lieu de rassemblement pour vos vivants et vos morts ? ”⁴⁷

⁴³ Fatāwā Hindiyah, vol. 1, p. 162

⁴⁴ Bahār-e-Sharī'at, vol. 1, p. 823 ; Durr Mukhtār, vol. 3, p. 162.

⁴⁵ Bahār-e-Sharī'at, vol. 1, p. 812-813

⁴⁶ Fatāwā Riḍawiyah, vol. 9, p. 139-158

⁴⁷ Saint Coran, partie 29, Sourate Al-Mursalāt, versets 25-26 Traduction de Kanz ul-īmān

Pour expliquer comment la terre est un logement, il est dit : “ De telle sorte que les vivants sont rassemblés sur elle tandis que les morts sont à l'intérieur. ”⁴⁸

2) Il est farḍ kifāyah d'enterrer le défunt (même si une seule personne enterre le défunt, toutes seront déchargées de cette responsabilité. Sinon, ceux qui ont reçu la nouvelle mais ne l'ont pas enterré seront des pécheurs). Il n'est pas permis d'enterrer le défunt à même le sol et de l'entourer de murs sur les quatre côtés.⁴⁹

3) Les tombes sont également une faveur d'Allah. Le fait que les morts y soient enterrés signifie qu'ils sont protégés des animaux et d'autres choses.

4) Il convient d'enterrer le défunt auprès de personnes pieuses, car la proximité avec elles est source de bénédictions. **مَعَادَ اللَّهِ** Même si le défunt était en droit d'être puni, ils intercèderont pour lui. La miséricorde qui descend sur eux l'englobera également. Le Bien-Aimé Prophète **صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ** a dit : “ Enterrez vos morts parmi les bonnes personnes. ”⁵⁰

5) Il n'y a pas de mal à enterrer le défunt la nuit.⁵¹

⁴⁸ Nūr ul-‘Irfān, p. 927

⁴⁹ Bahār-e-Sharī‘at, vol. 1, p. 842

⁵⁰ Hilyat ul-Awliyā’, vol. 6, p. 390, numéro 9042

⁵¹ Jawharat un-Nayyirah, p. 141

6) Il n'est pas permis d'enterrer inutilement plus d'une personne dans la même tombe. Cela est permis en cas de nécessité. ⁵²

7) Il est recommandé de placer le cercueil à côté de la tombe, dans la direction de la qiblah, afin que le défunt puisse être descendu dans la tombe de ce côté. Il ne faut pas placer le corps au pied de la tombe ni l'amener de là vers le côté de la tête. ⁵³

8) Deux ou trois personnes, selon les besoins, doivent entrer dans la tombe. Il est préférable qu'elles soient fortes et pieuses. Une femme décédée doit être descendue dans la tombe par ses maḥrams. S'ils ne sont pas présents, d'autres membres de la famille doivent la descendre dans la tombe. S'ils ne sont pas présents non plus, il faut demander à des personnes pieuses de s'acquitter de cette tâche. ⁵⁴

9) Gardez le corps d'une femme couvert d'un linge lorsqu'on le descend dans la tombe, jusqu'à ce que les dalles soient placées.

10) Récitez ce qui suit lors de la descente du défunt dans la tombe : بِسْمِ اللَّهِ وَبِأَنَّهُ وَعَلَى مِلَّةِ رَسُولِ اللَّهِ ^{55 - 56}

11) Allongez le défunt sur le côté droit de façon à ce que son visage soit orienté vers la qiblah. Détachez les nœuds du linceul

⁵² Bahar-e-Sharī'at, vol. 1, p. 846, Fatāwā Hindīyyah, vol. 1, p. 166

⁵³ Bahār-e-Sharī'at, vol. 1, p. 844

⁵⁴ Fatāwā Hindīyyah, vol. 1, p. 166

⁵⁵ Au nom d'Allah et sur la religion du Messenger d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ

⁵⁶ Tanwīr ul-Abṣār, vol. 3, p. 166

car ils ne sont pas nécessaires maintenant et il n'y a pas de mal à les laisser attachés.⁵⁷

12) Celui qui défait les nœuds du linceul doit réciter l'invocation suivante : **اللَّهُمَّ لَا تَحْرِمْنَا أَجْرَهُ وَلَا تَفْتِنَّا بَعْدَهُ** ⁵⁸⁻⁵⁹

13) Fermez la tombe avec des briques non cuites.⁶⁰ Si le sol est mou, il est permis de placer des planches de bois.⁶¹

14) La terre doit maintenant être placée dans la tombe. Il est recommandé d'utiliser les deux mains et de jeter la terre trois fois, en commençant par le côté de la tête du défunt.

Avec la première poignée, récitez le verset suivant de la Sourate Tāhā :

مِنْهَا خَلَقْنَاكُمْ ⁶²

Avec la deuxième poignée, récitez :

⁵⁷ Fatāwā Hindiyah vol. 1, p. 166 ; Jawharat un-Nayyirah, p. 140

⁵⁸ “ Ô Allah, ne nous prive pas de sa récompense et ne nous fais pas d'épreuve après lui. ”

⁵⁹ Hashiyat ut-Taḥawī ‘alā Marāqil-Falāḥ, p. 609

⁶⁰ L'utilisation de briques cuites au feu à l'intérieur de la tombe est interdite. De nos jours, les murs et les dalles en ciment sont monnaie courante. La face intérieure de ceux-ci qui se projette dans la tombe doit être enduite de boue.

Qu'Allah protège les musulmans des effets du feu. **اٰمِيْنُ بِجَاہِ خَاتِمِ النَّبِيِّنَ**

صَلَّى اللهُ عَلَيْكَ وَاٰلِهِ وَسَلَّمَ

⁶¹ Bahār-e-Sharī‘at, vol. 1, p. 844

⁶² Nous vous avons créé simplement à partir de la terre

وَفِيهَا نُحْيِدُكُمْ⁶³

Avec la troisième, récitez :

وَمِنْهَا نُخْرِجُكُمْ تَارَةً أُخْرَى⁶⁴

Placez le reste de la terre sur la tombe à l'aide d'une bêche ou d'un objet similaire.⁶⁵

15) Il est déconseillé de mettre plus de terre que celle qui a été extraite de la tombe.⁶⁶

16) La terre qui s'accroche aux mains peut être secouée ou lavée.⁶⁷

17) Ne façonnez pas la tombe de manière à ce qu'elle ait quatre coins distincts, mais faites-la plutôt concave comme la bosse d'un chameau. Il est préférable d'asperger la tombe d'eau (après l'enterrement), et la tombe elle-même doit être haute d'une portée de main ou légèrement plus.⁶⁸ Après l'enterrement, l'appel de l'adhan est très bénéfique pour le défunt et constitue un acte récompensé.⁶⁹

⁶³ Et c'est en elle seulement que nous vous ramènerons

⁶⁴ Et seulement à partir d'elle nous vous ferons ressusciter.

⁶⁵ Jawharat un-Nayyirah, p. 141

⁶⁶ Fatāwā Hindiyyah, vol. 1, p. 661

⁶⁷ Bahār-e-Sharī'at, vol. 1, p. 458

⁶⁸ Ibid, vol. 1, p. 846, résumé ; Radd ul-Muhtār, vol. 3, p. 168

⁶⁹ Fatāwā Riḍawiyyah, vol. 5, p. 370, dérivé

18) Après l'enterrement, il est recommandé de réciter la première et la dernière partie d'Al-Baqarah.

Réciter de **مُقَدِّحُونَ** **آلَمَ** à la tête du défunt, et de **أَمِنَ الرَّسُولُ** jusqu'à la fin tout en étant du côté des pieds. ⁷⁰

19) Il est recommandé de rester près de la tombe après l'enterrement pendant le temps nécessaire à l'abattage d'un chameau et à la distribution de sa viande. Cela permettra au défunt de se sentir à l'aise et l'aidera à répondre facilement aux questions de Nakīrayn sans panique. Pendant ce temps, récitez le Coran, invoquez pour les défunts et demandez pardon pour eux. Invoquez en particulier pour qu'ils restent fermes dans leurs réponses aux questions de Nakīrayn. ⁷¹

20) Il est permis de placer le Shajarah ou ahd nāmah dans la tombe. Il est préférable de faire une niche dans le mur orienté vers la qiblah, devant le visage du défunt, et de les placer à l'intérieur. Dans “*Durr ul-Mukhtār*”, il est indiqué qu'il est permis d'écrire ahd nāmah sur le linceul et que l'on peut espérer le pardon en le faisant.

Il est permis d'écrire **بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ** sur la poitrine et le front du défunt. Une personne a fait un testament pour que cela se

⁷⁰ Bahār-e-Sharī'at, vol. 1, p. 846

⁷¹ Ibid avec les changements

produise après sa mort. Il a été vu en rêve et on lui a demandé ce qui s'était passé avec lui.

Il a dit : “Alors que j'étais déposé dans ma tombe, des anges de supplice sont arrivés : “Lorsqu'ils virent بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ écrit sur mon front, ils dirent : “Tu as évité le châtement.””⁷²

21. On peut “écrire” بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ sur le front et لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ ﷻ sur la poitrine, mais seulement après avoir lavé le défunt et avant de le couvrir d'un linceul. “L'écriture” doit se faire avec le premier doigt de la main droite, et non avec de l'encre.⁷³

22) Il est nécessaire (*wājib*) d'enterrer les os du défunt qui sortent de la tombe.⁷⁴

21 Sounnahs et étiquettes pour la visite des cimetières

Voici trois hadiths du dernier Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ concernant les cimetières et leur visite.

⁷² Bahār-e-Sharī'at, vol. 1, p. 848 ; Durr Ul-Mukhtār, vol. 3, p. 153 ; Fatāwā Tātār Khāniyyah, vol. 2, p. 170

⁷³ Bahār-e-Sharī'at, vol. 1, p. 848, avec des modifications ; Radd Ul-Muhtār, vol. 3, p. 186

⁷⁴ Fatāwā Riḍawiyyah, vol. 9, p. 406, dérivé

1) “ Je vous ai interdit de visiter les tombes, mais visitez-les maintenant, car elles détourneront votre attention de ce monde et vous rappelleront l'au-delà. ” ⁷⁵

2) Personne ne passe devant la tombe d'une personne qu'il a connue dans le monde et ne lui donne le salâm sans que le défunt ne le reconnaisse et ne lui réponde. ⁷⁶

3) Celui qui se rend chaque vendredi sur les tombes de ses deux parents ou de l'un d'eux sera pardonné et enregistré comme vertueux. ⁷⁷

4) Il est Sounnah de visiter les tombes des musulmans et c'est un grand privilège de visiter les sanctuaires des saints et des martyrs. Leur transmettre la récompense est une action louable et gratifiante. ⁷⁸

5) Si l'on souhaite se rendre sur la tombe d'un musulman (ou d'un saint d'Allah), il est recommandé d'accomplir deux unités de prière surérogatoire à la maison (à un moment non détesté). Dans chaque unité, il convient de réciter une fois l'Āyat ul-Kursī et trois fois Al-Ikhlāṣ après Al-Fātiḥah. On doit ensuite transmettre la récompense de cette prière au défunt. Allah créera de la lumière dans la tombe du défunt et accordera

⁷⁵ Sunan Ibn Mājah, vol. 2, p. 252, Hadith 1571

⁷⁶ Tārīkh Baghdād, vol. 6, p. 135, Hadith 3175

⁷⁷ Shu‘ab ul-Īmān, vol. 6, p. 201, Hadith 7901

⁷⁸ Fatāwā Riḍawīyah, vol. 9, p. 532

d'immenses récompenses à cet individu (c'est-à-dire à l'expéditeur des récompenses).⁷⁹

6) Évitez les paroles et les actes insignifiants lorsque vous vous rendez sur une tombe ou dans un sanctuaire.⁸⁰

7) N'embrassez pas la tombe et ne la touchez pas, mais tenez-vous à une certaine distance.⁸¹

8) Il est interdit d'accomplir le *sajdah At-ta'zīm* (prosternation de révérence) devant une tombe. Si cela est fait avec l'intention d'adoration, c'est un acte de mécréance.⁸²

9) Il faut emprunter l'ancien chemin du cimetière où il n'y a jamais eu de tombes de musulmans, même dans le passé. Il ne faut pas emprunter un nouveau chemin. Il est dit dans *Radd ul-Muhtār* : “ (En creusant les tombes d'un cimetière) Il est interdit de marcher sur le nouveau chemin créé à partir de cela.”⁸³

En fait, même si l'on pense qu'un chemin est nouveau, il est interdit et c'est un péché de l'emprunter.⁸⁴

10) On a vu dans les sanctuaires de nombreux saints que les tombes des musulmans sont démolies pour faire un sol au profit des visiteurs. Il est interdit de s'allonger, de marcher, de se tenir

⁷⁹ Fatāwā Hindīyyah, vol. 5, p. 350

⁸⁰ Ibid

⁸¹ Fatāwā Riḍawīyyah, vol. 9, p. 522-526

⁸² Fatāwā Riḍawīyyah, vol. 22, p. 423

⁸³ Radd ul-Muhtār, vol. 1, p. 612

⁸⁴ Durr ul-Mukhtār, vol. 3, p. 183

debout, de réciter le Coran, de réciter des litanies, de s'asseoir, etc. sur de tels sols. Il faut réciter Al-Fātiḥah de loin.

11) Il convient de se tenir face au visage du défunt lors de la visite et de partir depuis la direction de ses pieds afin de rester dans son champ de vision. Il ne faut pas s'approcher du côté de la tête, car le défunt devra tourner la tête pour regarder.⁸⁵

12) Tenez vous dans le cimetière de manière à tourner le dos à la qiblah et faites face aux occupants des tombes. Après cela, il faut dire :

السَّلَامُ عَلَيْكُمْ يَا أَهْلَ الْقُبُورِ، يَغْفِرُ اللَّهُ لَنَا وَلَكُمْ، أَنْتُمْ لَنَا سَلَفٌ وَنَحْنُ بِالْآخِرِ

Que la paix soit sur vous, ô gens des tombes ! Qu'Allah nous pardonne et vous pardonne. Vous êtes nos précurseurs, et nous devons suivre.⁸⁶

13) Quiconque entre dans le cimetière et récite ce qui suit, tous les croyants décédés depuis qu'Allah a créé le Prophète Ādam عَلَيْهِ السَّلَامُ invoqueront alors pour son pardon.⁸⁷

اللَّهُمَّ رَبَّ الْأَجْسَادِ الْبَالِيَةِ وَالْعِظَامِ النَّخِرَةِ الَّتِي خَرَجَتْ مِنَ الدُّنْيَا وَهِيَ بِكَ
مُؤْمِنَةٌ، ادْخِلْ عَلَيْهَا رَوْحًا مِنْ عِنْدِكَ، وَسَلَامًا مِنْي

⁸⁵ Fatāwā Riḍawīyyah, vol. 9, p. 532

⁸⁶ Mirqāt ul-Mafāṭīḥ, vol. 4, p. 253, sous le Hadith 1765, dérivé

⁸⁷ Muṣannaf Ibn Abī Shaybah, vol. 8, p. 257, Hadith 22

Ô Allah ! Seigneur de ces corps détériorés et de ces os pourris qui ont quitté ce monde tout en croyant en toi. Que Ta miséricorde et mon salut les atteignent !

14) Le Dernier Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a annoncé :

“ Quiconque entre dans le cimetière, récite Al-Fātiḥah, Al-Ikhlāṣ et At-Takāthur, puis invoque ainsi : “ Ô Allah, tout ce que j'ai récité du Coran, transmets-en la récompense aux croyants, hommes et femmes, dans ce cimetière. ” Tous ces croyants se porteront garants de lui le jour du Jugement. ⁸⁸

15) Il est mentionné dans un hadith : “ Quiconque récite onze fois Al-Ikhlāṣ et transmet sa récompense aux défunts obtiendra une récompense égale au nombre de ces derniers (c'est-à-dire égale aux nombres de défunts). ” ⁸⁹

16) Les bâtons d'encens ne doivent pas être allumés sur les tombes, car c'est une mauvaise étiquette et un mauvais présage. S'ils sont utilisés pour donner un parfum aux visiteurs, ils doivent être placés dans un endroit vide près de la tombe, s'il y en a un, car il est souhaitable de dégager un parfum agréable. ⁹⁰

17) L'Imam Aḥmad Razā Khān رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ mentionne : “ Comme le rapporte *Ṣaḥīḥ Muslim*, ‘Amr ibn al-‘Āṣ رَضِيَ اللهُ عَنْهُ

⁸⁸ Sharḥ us-Ṣudūr, p. 311

⁸⁹ Durr ul-Mukhtār, vol. 3, p. 183

⁹⁰ Fatāwā Riḍawīyah, vol. 9, p. 482-525, sélectionné

a dit à son fils au moment du décès (apparent) : “ Lorsque je mourrai, ni une femme gémissante ni le feu ne devraient m'accompagner. ””⁹¹

18) Les lanternes, les bougies, etc. ne doivent pas être placées sur les tombes, car il s'agit d'un feu, et le fait d'entretenir un feu sur une tombe est préjudiciable au défunt. Si l'intention est d'éclairer le chemin des voyageurs la nuit ou de ceux qui récitent le Coran, la lanterne ou la bougie doit être placée sur le côté de la tombe, dans un endroit vide. Cet endroit vide ne doit pas être l'emplacement d'une tombe qui a été effacée.

19) Les quatre jours suivants sont préférables pour visiter les tombes : Lundi, jeudi, vendredi et samedi.⁹² Il est préférable de se rendre après la prière de fajr le vendredi.⁹³

20) Il est préférable de visiter les tombes pendant les nuits bénies, en particulier Laylat ul-Barā'ah.⁹⁴ De même, il est préférable de visiter les tombes pendant les jours propices, tels que les deux Aïds, le 10 Muḥarram, et pendant les dix premiers jours de Dhul-Ḥijjah.⁹⁵

21) Lorsque vous visitez un cimetière, au lieu de parler inutilement et de penser à des choses inutiles, souvenez-vous de

⁹¹ Ṣaḥīḥ Muslim, p. 75, Hadith 192 ; Fatāwā Riḍawīyyah, vol. 9, p. 482

⁹² Fatāwā Hindīyyah, vol. 5, p. 350

⁹³ Fatāwā Riḍawīyyah, vol. 9, p. 523

⁹⁴ Fatāwā Hindīyyah, vol. 5, p. 350

⁹⁵ Ibid

107 Sounnahs et bonnes manières

votre mort et versez des larmes si possible. Souvenez-vous de vos péchés et contemplez le châtement dans la tombe. Veillez à vous repentir de vos péchés. Imaginez que, tout comme ces personnes mortes qui reposent seules dans leur tombe, vous vous retrouverez un jour dans la même situation.

صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ صَلَّى اللهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

Prochain livret hebdomadaire



978-969-722-638-2



01082481



Dawate Islami France

19 rue de Paris, 93380 Pierrefitte-sur-Seine, France

Tel : +33 6 58 94 83 51

Web: www.maktabatulmadinah.com | **E-mail:** french.translation@dawateislami.net